

Appel à candidature 2023 pour le prix de recherche

Créé en 1984, le prix de recherche de la Fondation Allianz-Institut de France est destiné à récompenser chaque année le responsable de recherches médicales ou biomédicales, fondamentaliste ou clinicien, dont l'œuvre scientifique importante conduit ou peut conduire à des applications susceptibles d'accroître l'espérance de vie par des actions préventives ou curatives. Ce prix, dont l'esprit est d'encourager les travaux de recherche futurs, est décerné au lauréat qui en dispose librement. Le prix peut être attribué à un chercheur travaillant à l'étranger lorsque l'origine ou le développement de ses travaux a été effectué en liaison étroite avec des équipes françaises.

Le dossier de candidature est à envoyer, en version électronique uniquement, à l'adresse suivante : fondation@allianz.fr
Renseignements complémentaires :
Tél : 07 60 99 52 82
fondation@allianz.fr
ou en consultant le site : www.institut-de-france.fr

Montant

En 2023, le prix attribué est de 50 000 €.

Modalités d'attribution

Il appartient au conseil scientifique de la Fondation Allianz-Institut de France et à son Président, le Professeur Éric Gilson, de mobiliser des grandes institutions de recherche et de susciter des candidatures.

Tout chercheur, dont l'œuvre répond aux critères d'attribution requis et qui se porte candidat, doit faire parrainer sa candidature par une personnalité scientifique de renommée internationale.

Le conseil sera particulièrement attentif aux retombées pratiques déjà existantes ou potentielles des travaux des candidats dans le domaine de la santé.

Le candidat doit avoir moins de 60 ans lors du dépôt du dossier.

Sont cependant exclus :

- Les membres et correspondants de l'Académie des Sciences.
- Tout candidat ayant postulé trois fois au cours des cinq dernières années. En cas de développements nouveaux de ses travaux, le candidat pourrait toutefois se représenter en respectant un intervalle de trois ans après sa troisième candidature.
- Les candidatures conjointes.

Date limite de dépôt des dossiers

14 avril 2023.

Constitution du dossier

Le dossier électronique de candidature est composé des éléments suivants, dans l'ordre énoncé :

1. Une synthèse des travaux pour lesquels concourt le candidat (1 page) ;
2. une lettre de parrainage d'une personnalité scientifique de renommée internationale ;
3. le curriculum vitae du responsable de l'équipe (ne pas oublier les coordonnées téléphoniques et postales ainsi que la date de naissance) ;
4. le nom des membres de l'équipe, leurs titres et qualité ;
5. l'exposé des recherches réalisées et les résultats obtenus. Il est demandé de mettre particulièrement l'accent sur les retombées de ces recherches ;
6. les tirés à part des cinq publications les plus significatives pour 2023 ;
7. la liste chronologique des publications scientifiques des cinq dernières années ;
8. le candidat devra indiquer s'il a déjà reçu des récompenses pour ses travaux et s'il est candidat ou pressenti pour faire acte de candidature à un prix français ou international.

